

A3TP

Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 15 000 Euros

Ancien siège social : Le Keff – 29800 LA MARTYRE

Nouveau siège social : 1, Lieu-dit Pen Yun- 29260 PLOUDANIEL

R.C.S. BREST 885 372 631

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 15/09/2025 ,

Au nouveau siège social de la Société,

Monsieur Christophe LE BRIS,

Propriétaire de la totalité des 1 500 parts sociales de 10 Euros chacune émises par la Société
"A3TP" au capital de 15 000 Euros,

Associé unique et seul Gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social de la Société.
- Modifications corrélatives des statuts.
- Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide, à l'unanimité, de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société à :

- 1, Lieu-dit Pen Yun
29260 PLOUDANIEL

à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide, à l'unanimité, de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à

- **1, Lieu-dit Pen Yun
29260 PLOUDANIEL»**

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide, à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

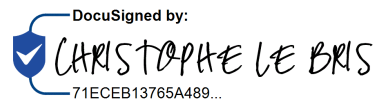
CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé unique

Christophe LE BRIS

15/09/2025

DocuSigned by:
CHRISTOPHE LE BRIS
71ECEB13765A489...